

MDPH de la Loire (42)

[Maison départementale des personnes handicapées](#)

[← Précédent : Accueil](#)

[Suite : Démarches →](#)

Sommaire

[Déposez une demande de prestation pour enfants](#)

[Déposez une demande de prestation pour adultes](#)

[Demandez un transfert de dossier](#)

[Demandez un duplicata](#)

[00](#)

Déposez une demande de prestation pour adultes

Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez vous rendre au Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune ou à la MDPH où des agents d'accueil pourront vous aider dans vos démarches.

Veillez à conserver une copie de votre dossier de demande chez vous.

Veillez déposer un exemplaire du dossier de demande rempli et signé avec tous les documents et justificatifs demandés et en joignant tout autre élément utile à l'évaluation de votre situation (exemples : curriculum vitae, devis pour des aides techniques, descriptions d'appareils souhaités, etc). Vous pouvez également joindre au certificat médical requis des pièces complémentaires tels que les compte-rendus d'hospitalisation, les compte-rendus de suivi de consultations, un bilan ophtalmologique, un audiogramme, etc.

Vous devez envoyer ou déposer votre dossier au CCAS de votre commune ou directement à la MDPH, à l'adresse suivante :

MDPH 42 - Loire
HOTEL DU DEPARTEMENT
2 RUE CHARLES DE GAULLE
42022 SAINT-ETIENNE

Pour qu'un dossier puisse être traité, votre dossier doit contenir les pièces suivantes ci-après :

- les formulaires fournis par la MDPH dûment complétés (formulaire unique de demande, certificat médical, etc),
- les pièces justificatives administratives justifiant domicile, identité et mesure de protection éventuelle,
- les pièces complémentaires en fonction de vos demandes.

Formulaire

1. Formulaire unique de demande(s) pour toutes les demandes de prestations

Ce formulaire s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes handicapés. Ne complétez que les sections qui vous concernent (rubriques de A à K).

- Télécharger le formulaire Cerfa n°15695*01 :
 - Formulaire à compléter directement sur votre ordinateur (nécessite version récente d'Acrobat Reader)
 - ou Formulaire à compléter de façon manuscrite
- Notice explicative du formulaire de demande(s) auprès de la MDPH

2. Certificat médical

- Télécharger le formulaire du certificat médical destiné à être joint à toute demande (Cerfa n°15695*01)
- Mode d'emploi du certificat médical à l'intention du médecin

Le certificat soumis, signé et tamponné par votre médecin traitant ou spécialiste, devra être daté de moins de trois mois et placé dans un pli confidentiel.

3. Bilan ophtalmologique (seulement pour les pathologies des yeux)

- Télécharger le compte rendu type pour un bilan ophtalmologique à joindre au certificat médical.

4. Formulaire complémentaires MDPH

En cas de demande relative au travail, à l'emploi et à l'orientation professionnelle :

- Le Certificat Médical du Médecin du Travail à joindre uniquement si vous travaillez ou en arrêt maladie
- Le questionnaire professionnel ou un Curriculum Vitae

Pièces justificatives administratives

1. Identité

Veillez fournir une photocopie lisible d'un des documents ci-après au nom de l'utilisateur et, le cas échéant, de son représentant légal : carte nationale d'identité, livret de famille, passeport, extrait d'acte de naissance ou titre de séjour.

2. Domicile

Veillez fournir un justificatif de domicile (résidence principale) des 3 derniers mois (quittance de loyer, attestation d'assurance habitation ou facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou d'eau de moins de 6 mois).

- Pour les personnes hébergées chez un particulier : justificatif de domicile des 3 derniers mois de l'hébergeant, justificatif d'identité de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- Pour les personnes handicapées admises en établissements sanitaires et sociaux, chez un particulier agréé au titre du placement familial, dans un logement appartenant à un service

médico-social ou dans un appartement thérapeutique : justificatif des 3 mois antérieurs à l'entrée dans la structure.

3. Protection

Veillez fournir, le cas échéant, une photocopie intégrale du jugement en protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice).

Pièces complémentaires en fonction de vos demandes

Les pièces requises sont fonction des demandes de prestation effectuées au sein des rubriques du formulaire unique Cerfa n°13788*01.

Rubrique E - Demande de cartes

Vous formulez une demande de carte de priorité ou invalidité ou de stationnement :

Veillez fournir une photo d'identité de format 35mm de large sur 45mm de haut à joindre sous enveloppe (nom de naissance et prénom, inscrits au dos de la photo et sur l'enveloppe)

Si vous percevez une pension d'invalidité de 3ème catégorie ou l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), vous pouvez obtenir une carte d'invalidité avec mention besoin d'accompagnement. Pour en bénéficier, joindre : la photocopie d'un justificatif d'attribution.

Rubrique H et I - Demande d'AAH ou demande relative au travail

Vous percevez une pension d'invalidité de 3ème catégorie :

Veillez fournir une photocopie du justificatif d'attribution de pension d'invalidité de 3ème catégorie

Vous formulez une demande d'orientation ou de formation (hors ESAT), et/ou une demande d'AAH :

Veillez fournir :

- un CV (Curriculum Vitae)
- une photocopie de vos bilans de stage ou de formation (le cas échéant)
- une fiche d'aptitude ou d'inaptitude du médecin du travail (le cas échéant)

Vous fréquentez actuellement un ESAT, une structure relevant du milieu ordinaire de travail (dont entreprise adaptée), un établissement ou un service médico-social pour adulte (foyer de vie, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, ou service d'accompagnement à la vie sociale...) :

Veillez fournir un bilan ou rapport de prise en charge médico-social

Rubrique J - Demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adultes

Vous fréquentez actuellement un ESAT, une structure relevant du milieu ordinaire de travail (dont entreprise adaptée), un établissement ou un service médico-social pour adulte (foyer de vie, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, ou service d'accompagnement à la vie sociale...) :

Veillez fournir un bilan ou rapport de prise en charge médico-social

00

Demandez un duplicata de carte d'invalidité ou de priorité et de notification de décision

Le document suivant permet à l'usager de demander à la MDPH un duplicata de carte d'invalidité, de carte de priorité ou de notification de décision. Ce document n'est proposé qu'à titre indicatif.

- Fichier type de demande de duplicata

Attention ! La MDPH n'édite des duplicatas que pour des circonstances exceptionnelles (incendie, dégât des eaux, etc). Nous attirons votre attention sur le fait que la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du code pénal et Article L114-13 du Code de la Sécurité Sociale).

[◀ Précédent : Accueil](#)

[Suite : Démarches ▶](#)